



## CONSEIL MUNICIPAL DE ST CIERS SUR GIRONDE Séance du 17 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

### Présents :

Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD – Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER - Julien GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

### Absents - excusés ayant donné procuration :

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

## LISTE DES DELIBERATIONS

Acte N°	Objet de la délibération	Décision
2026.04.01	Adoption règlement intérieur du Conseil Municipal	<b>Majorité</b> 5 votes contre (M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD, M. DYBEL) 18 votes pour
2026.04.02	Indemnités de fonctions Maire et Adjoint	<b>Majorité</b> 5 abstentions (M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD, M. DYBEL) 18 votes pour
2026.04.03	Droit à la formation des élus	<b>Unanimité</b>
2026.04.04	Composition des commissions communales	<b>Unanimité</b>
2026.04.05	Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde SDEEG délégués	<b>Majorité</b> 5 abstentions (M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD, M. DYBEL) 18 votes pour
2026.04.06	Syndicat de Réhabilitation du Port des Callonges SIVU délégués	<b>Majorité</b>
2026.04.07	Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais SIEB délégués	<b>Majorité</b>

2026.04.08	Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais SIAEP délégués	Majorité
2026.04.09	ASA des Marais - syndicat des Marais Saint Louis et Simon délégués	Majorité
2026.04.10	Délégués Commission Locale Nucléaire CLIN	Majorité 5 abstentions (M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD, M. DYBEL) 18 votes pour
2026.04.11	Conseil portuaire délégués	Majorité
2026.04.12	Représentant Gironde Ressources	Majorité 5 abstentions (M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD, M. DYBEL) 18 votes pour
2026.04.13	Référent RGPD référent élu en matière de protection des données	Majorité
2026.04.14	Représentants conseils d'école	Majorité
2026.04.15	Représentants OGEC école privée Jeanne d'Arc	Majorité
2026.04.16	Référent marché	Majorité 5 abstentions (M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD, M. DYBEL) 18 votes pour
2026.04.17	Membres délégués Comité National d'Action Sociale CNAS	Majorité 5 abstentions (M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD, M. DYBEL) 18 votes pour
2026.04.18	Création poste Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles ATSEM	Unanimité
2026.04.19	Maintien temps partiel cheffe de projet Petites Villes de Demain	Unanimité
2026.04.20	Renouvellement demande mise en disponibilité	Unanimité

Publié et Affiché en Mairie, le 22/04/2026

Jacques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Secrétaire

# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

Convocation :  
Du 14/04/2026

Publication :  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment  
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –  
Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin  
AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET  
– Albert DU VIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien  
GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc  
LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-  
BLANCHARD – Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

**Secrétaire de séance :** Loïc LOISEAU

#### 5.2 Fonctionnement des assemblées

##### Délibération n° 2026-04-1 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-8 et suivants ;
- la nécessité pour le Conseil municipal de se doter d'un règlement intérieur fixant les règles de son fonctionnement ;

**Considérant que :**

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Un projet de règlement intérieur a été préparé et transmis aux membres du Conseil municipal préalablement à la présente séance ;

M. le Maire propose à l'assemblée de voter à main levée le fait de garder à 10 membres le nombre de conseillers pour formuler toute suspension de séance : 18 votes pour et 5 votes contre.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-2026041-DE

SLOW

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD et M. DYBEL), le Conseil municipal :

**Article 1 :**

Adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération ;

**Article 2 :**

Précise que ce règlement entrera en vigueur à compter de son adoption ;

**Article 3 :**

Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

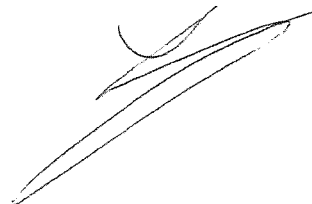
Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Jacques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

**Convocation :**  
Du 14/04/2026

**Publication :**  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD – Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

**Secrétaire de séance :** Loïc LOISEAU

#### 5.6.1 Indemnités des élus

##### Délibération n° 2026-04-02 FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. le Maire informe le Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des Maire et Adjointes, issues des articles L. 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces indemnités sont définies selon la strate démographique de la commune.

Il rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur un taux applicable à une valeur maximale, calculée sur la base de l'indice brut terminal correspondant à IB 1027 – IM 835 depuis le 01/01/2026, et selon la population de la Commune.

##### Barèmes relatifs aux indemnités maximales de fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Maires : 55.70 % soit 2 289.56€ brut
- Adjointes : 21.38 % soit 878.83€ brut

- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus,
- Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 mars 2026,
- Considérant que la Commune compte en 2020 une population municipale de 3 128 habitants (avis INSEE de 2022),
- Considérant que le montant maximum de l'enveloppe des indemnités de fonction pour la commune est de 8 608.80€ brut par mois, charges comprises. Ces indemnités seront versées avec effet rétroactif.

M. le Maire propose les taux suivants, pour chacune des fonctions :

1. L'indemnité maximale de fonction du Maire est calculée par référence au barème fixé par l'article L. 2123-23 du CGCT pour la strate de population correspondant à celle de la Commune, et fixée à 55.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 2 289.56€ brut/mois. Toutefois, M. le Maire propose de fixer l'indemnité de fonction du Maire à 36.60%, soit 1 504.45€ brut/mois.

2. Les indemnités de fonction des Adjointes sont calculées par référence au barème fixé par les articles L. 2123-24 du CGCT pour la strate de population correspondant à celle de la Commune, fixées à 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 878.83€ brut/mois. Toutefois, M. le Maire propose de fixer les indemnités de fonction des adjointes à 18%, soit 739.89€ brut/mois.

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Mme Nadine HERVE, 18 % de l'indemnité maximale soit 739.89€/mois
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : M. Stéphane BERNARD, 18 % de l'indemnité maximale soit 739.89€/mois
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Emilie FAUDRY, 18 % de l'indemnité maximale soit 739.89€/mois
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : M. Denis GOMEZ, 18 % de l'indemnité maximale soit 739.89€/mois
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Joëlle BLANCHARD, 18 % de l'indemnité maximale soit 739.89€/mois
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : M. Valentin AUBERT, 18 % de l'indemnité maximale soit 739.89€/mois

A la majorité (5 abstentions : M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD et M. DYBEL), des membres présents,

Le conseil municipal fixe les taux qui seront appliqués pour le calcul des indemnités pour chacune de fonctions de la façon suivante :

1. L'indemnité de fonctions du Maire est calculée par référence au barème fixé par l'article L. 2123-23 du CGCT pour la strate de population correspondant à celle de la Commune, et fixe le taux à 36.60 % de l'indice brut en vigueur, soit 1 504.45€ brut/mois.

2. L'indemnité de fonctions des Adjointes est calculée par référence au barème fixé par l'article L. 2123-24 du CGCT pour la strate de population correspondant à celle de la Commune, et fixée à 18 % de l'indice brut en vigueur, soit 739.89€ brut/mois.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65311 du budget.

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

**Convocation :**  
Du 14/04/2026

**Publication :**  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD – Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

**Secrétaire de séance :** Loïc LOISEAU

#### 5.6 Exercice des mandats locaux

#### Délibération n° 2026-04-03 DROIT A LA FORMATION DES ELUS

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-12 à L.2123-16 ;
- le droit à la formation reconnu aux élus locaux pour l'exercice de leur mandat ;
- l'obligation pour le Conseil municipal de délibérer sur l'exercice de ce droit dans les trois mois suivant son renouvellement ;

**Considérant que :**

La formation des élus municipaux constitue un élément essentiel pour garantir le bon exercice du mandat et la qualité de la gestion publique locale ;

La commune doit définir les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Il appartient au Conseil municipal de fixer les modalités d'exercice du droit à la formation dans le respect des dispositions légales ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**Article 1 : Principes généraux**

Décide que le droit à la formation des élus s'exercera conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et dans le respect de l'égalité des droits entre les élus ;

**Article 2 : Orientations de la formation**

Définit les orientations suivantes en matière de formation :

- fondamentaux de l'action publique locale (budget, finances, marchés publics, urbanisme) ;
- fonctionnement des institutions locales ;
- transition écologique et développement durable ;

SLOW

- gestion des ressources humaines ;
- communication et relation avec les administrés ;

### Article 3 : Modalités d'exercice

Précise que :

- les formations doivent être dispensées par des organismes agréés ;
- chaque élu bénéficie d'un droit individuel à la formation adapté à ses fonctions ;
- les demandes de formation sont adressées au Maire, qui en vérifie la conformité et la disponibilité des crédits ;

### Article 4 : Prise en charge financière

Décide :

- d'inscrire annuellement au budget les crédits nécessaires à la formation des élus ;
- que les frais de formation, de déplacement et, le cas échéant, de séjour, seront pris en charge conformément à la réglementation en vigueur ;

### Article 5 : Information du Conseil municipal

Le Maire rendra compte annuellement au Conseil municipal de l'utilisation des crédits de formation et des actions engagées ;

### Article 6 : Exécution

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

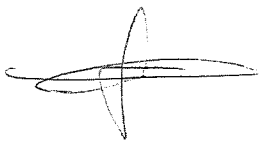
Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

**Convocation :**  
Du 14/04/2026

**Publication :**  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD – Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

#### 5.1.2 Fonctionnement des assemblées

##### Délibération n° 2026-04-04 COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite au renouvellement du Conseil municipal, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour la bonne marche des travaux et la préparation des dossiers, il convient de procéder à la désignation des membres du Conseil municipal dans les commissions municipales, dont le Maire est le Président de droit.

L'article L. 2121-22 du CGCT stipule que dans les communes des plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

*Sont désignés, dans chacune des commissions instituées par le Conseil :*

Commissions	Président	Vice-Président	Membres	
			Conseillers	Extra municipaux
<b>FINANCES et APPEL D'OFFRES</b>	<b>Jacques COMTE</b>	<b>Stéphane BERNARD</b>	Nelly POMMERAUD Albert DUVIAU Julien GOLFIER Mireille MARTINET Danielle CHOLLET	Natacha SAVARIT Viviane LOUIS DIT TRIEAU Loïc DURAND Vanessa DURET Mickaël BIDON

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

*SLOW*

LD ID : 033-213303894-20260417-20260404-DE

			Thibaut GAY	RENAUD Melvin BAILLET
PERSONNEL	Jacques COMTE	Stéphane BERNARD	Grégory JEAN Julien GOLFIER Virginie EYMARD Valentin AUBERT Jean-Luc RICAUD Line ROCH Frédéric DYBEL Thibaut GAY	Mohammed BENNACEUR Viviane LOUIS DIT TRIEAU Laurent LAUMONNIER
COMMERCE/MARCHE FLEURISSMENT ASSOCIATIONS/FAUNE et FLORE	Jacques COMTE	Joëlle BLANCHARD	Stéphanie CHOLLET Valentin AUBERT Virginie EYMARD Line ROCH Loïc LOISEAU Ludivine FLOURET	Guy LALLUQUE Natacha SAVARIT Mireille ALLEMAGNE Claudie DIEUMEGARD Jessica BEAU Claudette RAYMOND
SCOLAIRE/PERISCOLAIRE	Jacques COMTE	Emilie FAUDRY	Danielle CHOLLET Stéphanie CHOLLET Michel CHEVALLIER Mireille MARTINET Nathalie SERVANT- BLANCHARD Ludivine FLOURET	Martine LATTE Nicolas BLANCHET Barbara GUIMAUD
VOIRIE/RESEAUX/ESPACES VERTS/SERVICES TECHNIQUES/BATIMENTS	Jacques COMTE	Denis GOMEZ	Jean-Luc RICAUD Michel CHEVALLIER Grégory JEAN Albert DUVIAU Nelly POMMERAUD Frédéric DYBEL Thibaut GAY	Jean-Michel BERNARD Camille ALLEMAGNE Thierry GOUTTIERE Mohammed BENNACEUR Ghislaine SHELLEY Isabelle MALLET Allissia BLANC Jean-Louis RENAUD Jean-Michel BROSSARD Romain AUGÉ Jessica BEAU Nicole JAMMES Freddy BRODUT

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

S-LG

ID : 033-213303894-20260417-20260404-DE

				GUIMAUD Nicolas BLANCHET
CULTURE/COMMUNICATION/SPORT	Jacques COMTE	Valentin AUBERT	Julien GOLFIER Stéphanie CHOLLET Jean-Luc RICAUD Mireille MARTINET Emilie FAUDRY Stéphane BERNARD Loïc LOISEAU Frédéric DYBEL	Laëtitia LABRIEUX Allissia BLANC Claudie DIEUMEGARD Melvin BAILLET Freddy BRODUT Elisabeth DUPUIS Nicolas BLANCHET
SANTE/SOCIAL	Jacques COMTE	Nadine HERVÉ	Virginie EYMARD Albert DU VIAU Danielle CHOLLET Line ROCH Nelly POMMERAUD Joëlle BLANCHARD Loïc LOISEAU Nathalie SERVANT- BLANCHARD	Elisabeth DUPUIS Vanessa DURET Sophie VRAND

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

**Convocation :**  
Du 14/04/2026

**Publication :**  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE - Nadine HERVE - Stéphane BERNARD - Emilie FAUDRY - Denis GOMEZ - Nelly POMMERAUD - Valentin AUBERT - Joëlle BLANCHARD - Jean-Luc RICAUD - Mireille MARTINET - Albert DUVIAU - Danielle CHOLLET - Michel CHEVALLIER - Julien GOLFIER - Virginie EYMARD - Grégory JEAN - Line ROCH - Loïc LOISEAU - Ludivine FLOURET - Thibaut GAY - Nathalie SERVANT-BLANCHARD - Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**  
Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

**Secrétaire de séance :** Loïc LOISEAU

#### 5.3 – Désignation des représentants

##### Délibération n° 2026-04-05 Syndicat Départemental D'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) – Désignation d'un délégué

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint Ciers sur Gironde a transféré au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde la compétence « Eclairage Public » tel que définie par les statuts du SDEEG.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement du représentant de la collectivité au sein des instances du SDEEG ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué au sein du comité syndical

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :  
- M. Denis GOMEZ

Délégué au SDEEG

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'élection du délégué au SDEEG, soit 1 seul délégué et propose M. Denis GOMEZ comme délégué titulaire..

Le Conseil municipal procède à l'élection du délégué au SDEEG, à la majorité (5 abstentions : M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD et M. DYBEL). Est élu :

↳ 1 délégué titulaire : M. Denis GOMEZ

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260405-DE

SLOW

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

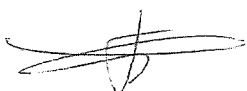
Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

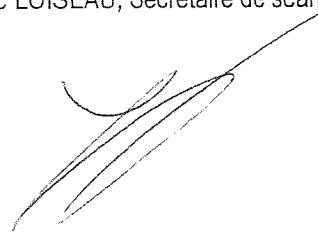
Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Jacques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

**Convocation :**

Du 14/04/2026

**Publication :**

Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD – Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

#### 5.3 – Désignation des représentants

#### Délibération n° 2026-04-06 SYNDICAT DE REHABILITATION DU PORT DES CALLONGES (SIVU) – DESIGNATION DES DELEGUES

Par délibération du 2 mai 1996, la Commune de SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE a approuvé le principe de la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) avec la commune de Braud-et-Saint-Louis ;

Vu l'arrêté préfectoral autorisant la création du SIVU de Réhabilitation du port des Callonges du 18 décembre 1990 ;

Conformément à l'article 5 des statuts approuvés le 02 octobre 1990, il convient de procéder à l'élection des six délégués titulaires et deux délégués suppléants qui représenteront chaque commune au sein du Comité Syndical ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales cette désignation a lieu au scrutin secret. Toutefois le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir à ce mode de scrutin ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-21 ;

Vu l'article 5 des statuts du SIVU-DE RÉHABILITATION DU PORT DES CALLONGES ;

Suite aux récentes élections municipales, il convient de désigner les délégués qui représenteront la commune au sein de cette instance. M. le Maire propose pour représenter la commune de Saint Ciers sur Gironde auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Réhabilitation du Port des Callonges, soit 8 délégués :

**Délégués titulaires**

Denis GOMEZ

Albert DUVIAU

Nelly POMMERAUD

Nadine HERVÉ  
Joëlle BLANCHARD  
Jacques COMTE

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260406-DE

SLOW

Délégués suppléants  
Michel CHEVALLIER  
Grégory JEAN

M. LOISEAU souhaite présenter sa candidature au sein du SIVU et sollicite un vote à bulletin secret.  
23 bulletins sont distribués puis récupérés.

Résultats du vote :

Liste 1

Délégués titulaires

Jacques COMTE  
Albert DUVIAU  
Nelly POMMERAUD  
Joëlle BLANCHARD  
Loïc LOISEAU

Délégués suppléants

Michel CHEVALLIER  
Grégory JEAN

Cette liste récolte 4 votes

Liste 2

Délégués titulaires

Denis GOMEZ  
Albert DUVIAU  
Nelly POMMERAUD  
Nadine HERVÉ  
Joëlle BLANCHARD  
Michel CHEVALLIER

Délégués suppléants

Grégory JEAN  
Jacques COMTE

Cette liste récolte 17 votes

2 votes nuls

Le Conseil municipal procède à l'élection des délégués au SIVU - Syndicat de réhabilitation du Port des Callonges, à la majorité. Sont élus :

☞ 6 délégués titulaires :

Denis GOMEZ  
Albert DUVIAU  
Nelly POMMERAUD  
Nadine HERVÉ  
Joëlle BLANCHARD  
Jacques COMTE

☞ 2 délégués suppléants :

Michel CHEVALLIER  
Grégory JEAN

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le  
ID : 033-213303894-20260417-20260406-DE

Exécution de la délibération :  
(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

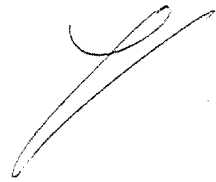
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260407-DE

## Nombre de Conseillers :

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

Convocation :  
Du 14/04/2026

Publication :  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD – Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

## 5.3 – Désignation des représentants

### Délibération n° 2026-04-07 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU BLAYAIS (SIEB) – DESIGNATION DES DELEGUES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'élection des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais, soit 3 délégués.

M. LOISEAU indique qu'il souhaite présenter sa candidature et souhaite un vote à bulletin secret.  
23 bulletins sont distribués puis récupérés.

Résultats du vote :

#### Liste 1

##### *2 délégués titulaires :*

Denis GOMEZ  
Jean-Luc RICAUD

##### *1 délégué suppléant*

Virginie EYMARD

Cette liste récolte 18 votes

#### Liste 2

##### *2 délégués titulaires :*

Denis GOMEZ  
Loïc LOISEAU

##### *1 délégué suppléant*

EYMARD

Cette liste récolte 5 votes

Considérant les statuts dudit syndicat,

*A la majorité des membres présents, le Conseil municipal procède à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'électrification du Blayais. Sont élus :*

☞ 2 délégués titulaires :  
Denis GOMEZ  
Jean-Luc RICAUD

☞ 1 délégué suppléant :  
Virginie EYMARD

Exécution de la délibération :  
(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

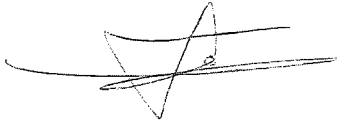
Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

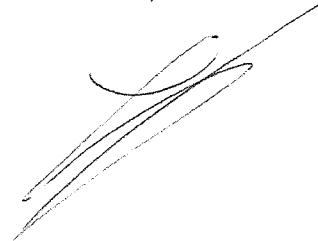
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260407-DE

SLOW

# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260408-DE

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

Convocation :  
Du 14/04/2026

Publication :  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD – Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**  
Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

#### 5.3 – Désignation des représentants

#### Délibération n° 2026-04-08 SYNDICAT DES EAUX DU BLAYAIS (SIAEP) – DESIGNATION DES DELEGUES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'élection des délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux, soit 2 délégués.

M. GAY souhaite se présente candidat.  
M. LOISEAU demande un vote à bulletin secret.  
23 bulletins sont distribués puis récupérés.  
Résultats du vote :

##### Liste 1

##### **2 délégués titulaires :**

Denis GOMEZ  
Michel CHEVALLIER  
Cette liste récolte 18 votes

##### Liste 2

##### **2 délégués titulaires :**

Thibaut GAY  
Denis GOMEZ  
Cette liste récolte 1 vote

##### Liste 3

##### **2 délégués titulaires :**

Loïc LOISEAU  
Denis GOMEZ  
Cette liste récolte 4 votes

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260408-DE

SLOW

Considérant les statuts dudit syndicat,

*Le Conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux.  
A la majorité, sont élus :*

☞ 2 délégués titulaires :

Denis GOMEZ

Michel CHEVALLIER

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

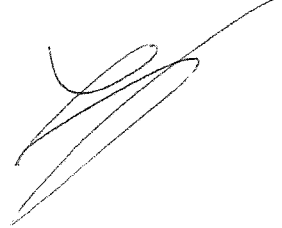
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260409-DE

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

Convocation :  
Du 14/04/2026

Publication :  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE - Nadine HERVE - Stéphane BERNARD - Emilie FAUDRY - Denis GOMEZ - Nelly POMMERAUD - Valentin AUBERT - Joëlle BLANCHARD - Jean-Luc RICAUD - Mireille MARTINET - Albert DUVIAU - Danielle CHOLLET - Michel CHEVALLIER - Julien GOLFIER - Virginie EYMARD - Grégory JEAN - Line ROCH - Loïc LOISEAU - Ludivine FLOURET - Thibaut GAY - Nathalie SERVANT-BLANCHARD - Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

#### 5.3 - Désignation des représentants

#### Délibération n° 2026-04-09 SYNDICAT DES MARAIS SAINT LOUIS ET SIMON - DESIGNATION DES DELEGUES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'élection des délégués au sein du Syndicat des Marais Saint Louis et Simon, soit 2 délégués.

M. GAY souhaite se présenter candidat.  
M. LOISEAU demande un vote à bulletin secret.  
23 bulletins sont distribués puis récupérés.  
Résultats du vote

#### Liste 1

2 délégués titulaires :

Denis GOMEZ

Michel CHEVALLIER

Cette liste récolte 18 votes

#### Liste 2

2 délégués titulaires :

Thibaut GAY

Michel CHEVALLIER

Cette liste récolte 1 vote

#### Liste 3

2 délégués titulaires :

Thibaut GAY

Denis GOMEZ

Cette liste récolte 4 votes

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260409-DE

SLOW

Considérant les statuts dudit syndicat,

A la majorité des membres présents, le Conseil municipal procède à l'élection des délégués au Syndicat des Marais Saint Louis et Simon. Sont élus :

↳ 2 délégués titulaires : Denis GOMEZ et Michel CHEVALLIER

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

**Convocation :**  
Du 14/04/2026

**Publication :**  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment  
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence  
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –  
Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin  
AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET  
– Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien  
GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc  
LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-  
BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

#### 5.1.2 Fonctionnement des assemblées

##### Délibération n° 2026-04-10 COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLEAIRE – DESIGNATION DES DELEGUES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient  
de procéder à l'élection des délégués à la Commission Locale d'Information Nucléaire, soit 2  
délégués. Considérant les statuts,

Le Conseil municipal procède à l'élection des délégués à la Commission Locale d'Information  
Nucléaire. A la majorité (5 abstentions : M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-  
BLANCHARD et M. DYBEL), des membres présents, sont élus :

☞ 1 délégué titulaire : Emilie FAUDRY

☞ 1 délégué suppléant : Mireille MARTINET

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260410-DE

SLOW

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

**Convocation :**  
Du 14/04/2026

**Publication :**  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment  
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence  
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –  
Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin  
AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET  
– Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien  
GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc  
LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-  
BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

#### 5.1.2 Fonctionnement des assemblées

#### Délibération n° 2026-04-11 – CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DEPARTEMENTAL DES CALLONGES – DESIGNATION DES DELEGUES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient  
de procéder à l'élection des délégués au Conseil Portuaire du Port départemental des Callonges,  
soit 2 délégués.

M. LOISEAU se porte candidat et demande un vote à bulletin secret.  
23 bulletins sont distribués puis récupérés.

Résultats du vote :

#### Liste 1

##### *2 délégués titulaires*

Denis GOMEZ

Joëlle BLANCHARD

Cette liste récolte 18 votes

#### Liste 2

Loïc LOISEAU

Denis GOMEZ

Cette liste récolte 4 votes

#### Liste 3

Loïc LOISEAU

Mireille MARTINET

Cette liste récolte 1 vote

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260411-DE

SLOW

Considérant les statuts,

*A la majorité des membres présents, le Conseil municipal procède à l'élection des délégués au Conseil Portuaire du Port départemental des Callonges. Sont élus :*

↳ 2 délégués titulaires : Denis GOMEZ et Joëlle BLANCHARD

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

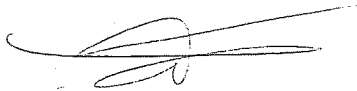
Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

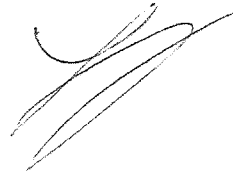
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

**Convocation :**  
Du 14/04/2026

**Publication :**  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD – Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**  
Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT.

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

**Secrétaire de séance :** Loïc LOISEAU

#### 5.3 – Désignation des représentants

#### Délibération n° 2026-04-12 DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2020 approuvant le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources » ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260412-DE

SLOW

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune, après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions : M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD et M. DYBEL) :

DECIDE :

De désigner les représentants suivants pour siéger à l'assemblée générale :

- M. Valentin AUBERT, en qualité de titulaire
- M. Stéphane BERNARD, en qualité de suppléant

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17Avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

**Convocation :**  
Du 14/04/2026

**Publication :**  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment  
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence  
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –  
Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin  
AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET  
– Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien  
GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc  
LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-  
BLANCHARD – Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

**Secrétaire de séance :** Loïc LOISEAU

#### 5.1.2 Fonctionnement des assemblées

##### Délibération n° 2026-04-13 - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT ÉLU EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

M. le Maire expose à l'assemblée que, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement (UE) 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, chaque collectivité doit identifier un référent chargé de veiller à la conformité de la commune au cadre légal relatif à la protection des données personnelles.

Le rôle du référent RGPD est de :

- Conseiller le conseil municipal et les services municipaux sur les questions de protection des données personnelles ;
- Veiller à la mise en œuvre des procédures internes de conformité RGPD ;
- Assurer la sensibilisation et la formation des agents municipaux aux bonnes pratiques en matière de données personnelles ;
- Être l'interlocuteur auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et des administrés concernant les droits relatifs aux données personnelles.

M. le Maire propose de nommer M. Valentin AUBERT en tant que référent RGPD.

M. DYBEL propose sa candidature.

M. LOISEAU propose un vote à main levée.

**18 votes pour la candidature de M. Valentin AUBERT.**

**5 votes pour la candidature de M. DYBEL.**

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260413-DE

SLOW

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide :

1. De nommer parmi ses membres M. Valentin AUBERT comme référent élu en matière de protection des données personnelles (RGPD) pour la commune ;
2. De confier à ce référent la mission de suivi et de coordination des actions de conformité RGPD dans l'ensemble des services municipaux ;
3. De lui assurer l'accès aux informations, documents et formations nécessaires à l'exercice de ses missions ;
4. De notifier cette désignation à la CNIL et d'inscrire le référent dans le registre interne de la collectivité relatif à la protection des données personnelles.

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026


Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260414-DE

## Nombre de Conseillers :

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

Convocation :  
Du 14/04/2026

Publication :  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE - Nadine HERVE - Stéphane BERNARD - Emilie FAUDRY - Denis GOMEZ - Nelly POMMERAUD - Valentin AUBERT - Joëlle BLANCHARD - Jean-Luc RICAUD - Mireille MARTINET - Albert DU VIAU - Danielle CHOLLET - Michel CHEVALLIER - Julien GOLFIER - Virginie EYMARD - Grégory JEAN - Line ROCH - Loïc LOISEAU - Ludivine FLOURET - Thibaut GAY - Nathalie SERVANT-BLANCHARD - Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**  
Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

## 5.3 – Désignation des représentants

### Délibération n° 2026-04-14 CONSEIL DES ECOLES PUBLIQUES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la désignation des deux délégués du Conseil municipal aux Conseils d'Ecole de la maternelle et du primaire, conformément à l'article D411-1 du Code de l'Education Nationale.

M. LOISEAU propose sa candidature et souhaite un vote à bulletin secret.

23 bulletins sont distribués puis récupérés.

Résultats du vote :

#### Liste 1

##### 2 délégués :

Danielle CHOLLET

Emilie FAUDRY

Cette liste récolte 18 votes

#### Liste 2

##### 2 délégués :

Loïc LOISEAU

Emilie FAUDRY

Cette liste récolte 5 votes

*A la majorité des membres présents, le Conseil municipal désigne deux délégués communaux au Conseil aux Conseils d'Ecole de la Maternelle et du primaire. Sont élues :*

##### ☞ 2 délégués :

Emilie FAUDRY

Danielle CHOLLET

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260414-DE

SLOW

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR- Délibération du Conseil Municipal Séance du 17 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260415-DE

## Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

## Convocation :

Du 14/04/2026

## Publication :

Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE - Nadine HERVE - Stéphane BERNARD - Emilie FAUDRY - Denis GOMEZ - Nelly POMMERAUD - Valentin AUBERT - Joëlle BLANCHARD - Jean-Luc RICAUD - Mireille MARTINET - Albert DUVIAU - Danielle CHOLLET - Michel CHEVALLIER - Julien GOLFIER - Virginie EYMARD - Grégory JEAN - Line ROCH - Loïc LOISEAU - Ludivine FLOURET - Thibaut GAY - Nathalie SERVANT-BLANCHARD - Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

## 5.3 - Désignation des représentants

### Délibération n° 2026-04-15 OGECE ECOLE PRIVEE JEANNE D'ARC - DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de l'O.G.E.C. de l'école privée, conformément aux statuts du contrat d'association.

M. LOISEAU propose sa candidature et souhaite un vote à bulletin secret.

23 bulletins sont distribués puis récupérés.

Résultats du vote :

#### Liste 1

##### *2 délégués titulaires :*

Julien GOLFIER

Emilie FAUDRY

##### *2 déléguées suppléantes :*

Danielle CHOLLET

Stéphanie CHOLLET

Cette liste récolte 15 votes

#### Liste 2

##### *2 délégués titulaires :*

Loïc LOISEAU

Emilie FAUDRY

##### *2 déléguées suppléantes :*

Danielle CHOLLET

Stéphanie CHOLLET

Cette liste récolte 3 votes

#### Liste 3

##### *2 délégués titulaires :*

Loïc LOISEAU

Julien GOLFIER

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260415-DE

**2 déléguées suppléantes :**

Danielle CHOLLET  
Stéphanie CHOLLET  
Cette liste récolte 1 vote

Liste 4

**2 délégués titulaires :**

Julien GOLFIER  
Emilie FAUDRY

**2 délégués suppléants :**

Danielle CHOLLET  
Loïc LOISEAU  
Cette liste récolte 3 votes

1 vote nul

*A la majorité des membres présents, le Conseil municipal désigne les représentants de la commune à l'O.G.E.C. de l'Ecole Privée Jeanne d'Arc. Sont désignés :*

☞ 2 délégués titulaires :

Julien GOLFIER  
Emilie FAUDRY

☞ 2 déléguées suppléantes :

Danielle CHOLLET  
Stéphanie CHOLLET

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

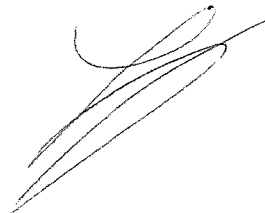
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

**Convocation :**  
Du 14/04/2026

**Publication :**  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment  
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence  
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –  
Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin  
AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille  
MARTINET – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel  
CHEVALLIER – Julien GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN –  
Line ROCH – Loïc LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY –  
Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

**Secrétaire de séance :** Loïc LOISEAU

#### 5.3 – Désignation des représentants

Délibération n° 2026-04-16 Marché de plein air : désignation d'un élu référent pour le marché

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux pouvoirs de police du maire ;
- la compétence du Maire en matière d'organisation et de gestion des marchés communaux ;

**Considérant que :**

Le marché dominical constitue un élément important de la vie économique et sociale de la commune ;

Son bon fonctionnement nécessite une coordination efficace entre les commerçants, les services municipaux et les usagers ;

La désignation d'un référent du marché parmi les membres du Conseil Municipal permettrait d'assurer un suivi régulier, de faciliter le dialogue avec les commerçants et d'améliorer l'organisation du marché ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions : M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD et M. DYBEL), le Conseil municipal :

### Article 1 : Désignation

Désigne Mme Joëlle BLANCHARD en qualité de référente du marché dominical, Mme Virginie EYMARD sera sa suppléante ;

### Article 2 : Missions

Précise que la référente du marché dominical aura pour missions principales :

- assurer le lien entre les commerçants, les services municipaux et les élus ;
- veiller au bon déroulement du marché ;
- remonter les difficultés rencontrées et proposer des améliorations ;
- participer à l'organisation et à l'évolution du marché ;

### Article 3 : Modalités d'exercice

Indique que cette mission est exercée dans le cadre des fonctions de l'élu et ne donne pas lieu à rémunération ;

### Article 4 : Entrée en vigueur

Précise que la présente désignation prend effet à compter de son adoption ;

### Article 5 : Exécution

Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

### Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260417-DE

## Nombre de Conseillers :

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

Convocation :  
Du 14/04/2026

Publication :  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE - Nadine HERVE - Stéphane BERNARD - Emilie FAUDRY - Denis GOMEZ - Nelly POMMERAUD - Valentin AUBERT - Joëlle BLANCHARD - Jean-Luc RICAUD - Mireille MARTINET - Albert DU VIAU - Danielle CHOLLET - Michel CHEVALLIER - Julien GOLFIER - Virginie EYMARD - Grégory JEAN - Line ROCH - Loïc LOISEAU - Ludivine FLOURET - Thibaut GAY - Nathalie SERVANT-BLANCHARD - Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

## 5.3 – Désignation des représentants

### Délibération n° 2026-04-17 ACTUALISATION DES MEMBRES DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2321-2 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L731-1 à L731-4 ;

Vu la délibération du 06/09/2023 portant sur l'adhésion au comité national des œuvres sociales (CNAS) et désignation des délégués ;

Considérant que le CNAS apporte une offre complète de prestations pour améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et leur famille ;

Considérant la désignation d'un membre du personnel bénéficiaire en qualité délégué agent pour représenter la collectivité auprès du CNAS ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès de ses bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission ;

Considérant que les bénéficiaires agents seront retenus selon les critères suivants :

- Agents titulaires
- Agents non titulaires avec 6 mois d'ancienneté

Considérant qu'il convient de procéder à l'actualisation des membres délégués auprès du CNAS ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner comme membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu pour représenter la collectivité auprès du CNAS, M. Grégory JEAN ;
- Autoriser M. le Maire à désigner un membre du personnel bénéficiaire, en qualité de délégué agent et correspondant pour représenter la collectivité auprès du CNAS ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260417-DE

SLOW

- Préciser que les agents bénéficiaires peuvent être des agents titulaires ancienneté de 6 mois
- Prendre acte de ces nouvelles désignations.

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions : M. LOISEAU, Mme FLOURET, M. GAY, Mme SERVANT-BLANCHARD et M. DYBEL), la présente délibération est approuvée.

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

**Convocation :**  
Du 14/04/2026

**Publication :**  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD – Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

**Secrétaire de séance :** Loïc LOISEAU

#### 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la fonction publique territoriale

#### Délibération n° 2026-04-18 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM (AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES) PRINCIPAL 2EME CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Considérant la réussite au concours d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et l'inscription sur liste d'aptitude sur la liste 2026 d'un des agents actuellement en poste à l'école maternelle La Source au grade d'adjoint d'animation territoriale, et eu égard à son implication et à la qualité de son travail, il est proposé de créer au tableau des effectifs un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe selon les conditions suivantes :

- temps complet,
- à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260418-DE

SLOW

- de créer un poste un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- que les crédits seront prévus au budget primitif 2026.

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance



# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

**Convocation :**  
Du 14/04/2026

**Publication :**  
Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment  
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence  
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –  
Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin  
AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET  
– Albert DU VIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien  
GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc  
LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-  
BLANCHARD – Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

**Secrétaire de séance :** Loïc LOISEAU

#### 4.2 Personnel Contractuel

#### Délibération n° 2026-04-19 DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE POSITION DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

M. Stéphane BERNARD, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal l'occupation de droit pour élever un enfant d'un poste à temps partiel de la cheffe de projet « petites villes de demain » de la collectivité, représentant 80 % de la durée d'un temps plein, et ce, depuis le 24 octobre 2023, qui prend fin le 26/05/2026

Il indique que, par courrier en date du 29 janvier 2025, Mme Margaux LEGA sollicite l'autorisation d'exercice de son emploi à temps partiel, pour une durée d'1 AN.

M. Stéphane BERNARD propose au Conseil Municipal d'accorder une réponse favorable à l'intéressée.

A l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Madame Margaux LEGA à effectuer son temps de travail à temps partiel, représentant 80 % d'un temps plein, pour une durée d'1 AN.

#### Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260419-DE



Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacques Comte', written over a horizontal line.

Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Loïc Loiseau', written over a horizontal line.

# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Délibération du Conseil Municipal

### Séance du 17 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260420-DE

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

#### Convocation :

Du 14/04/2026

#### Publication :

Au 22/04/2026

L'An deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

**Présents :** Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD – Emilie FAUDRY – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Mireille MARTINET – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Julien GOLFIER – Virginie EYMARD – Grégory JEAN – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Ludivine FLOURET – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

**Absents - excusés ayant donné procuration :**

Mme Stéphanie CHOLLET ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT

**Absents - excusés n'ayant pas donné procuration :**

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

#### 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

#### Délibération n° 2026-04-20 DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UNE POSITION DE DISPONIBILITE POUR CONVENANCES PERSONNELLES SOLLICITEE PAR Mme Corinne MASSE, AGENT DU SERVICE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Corinne MASSÉ, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, est en position de disponibilité pour convenances personnelles jusqu'au 01.07.2026.

Par courrier en date du 25 mars 2026, l'intéressée sollicite le renouvellement de cette position pour une nouvelle durée d'1 an, à compter du 1er juillet 2026.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal délibère :

**Article 1 – APPROUVE** le renouvellement de mise en disponibilité pour convenances personnelles de Madame Corinne MASSÉ, pour une période de 1 AN à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, portant la mise en disponibilité au 30 juillet 2027 inclus.

**Article 2 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A l'unanimité des membres présents, la délibération est approuvée.

#### Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 22/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Gironde le 22/04/2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260417-20260420-DE

SLOW

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme  
Jacques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Secrétaire de séance

